

Directeur de structures d'action sociale et de santé

RNCP16960 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	332
Code(s) ROME	K1403, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	16/06/2018

Certificateur(s)

KEDGE Business School

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce Directeur d'établissement ou Directeur général évolue dans un univers complexe, nécessitant des compétences en stratégie et en management global ainsi qu'une connaissance fine de son environnement et parties prenantes externes (environnement politique et institutionnel, politiques publiques, acteurs de la santé...)

Il réalise les activités suivantes:

Définir et mettre en oeuvre la stratégie de son entité et/ou son projet dans le respect du cadre législatif et réglementaire du champ médico-social, social et du sanitaire

Négocier les différentes conventions ou agréments qui définissent le budget et les modalités d'activités des établissements et mener les démarches qualité et d'évaluation (interne et externe) correspondantes

Garantir la politique de bientraitance, de qualité de service et d'éthique à l'encontre des usagers, de leurs structures et de leurs personnels;

Conduire les innovations et les changements requis par l'évolution de leur mission et de leur secteur d'activité au niveau national et européen

Gérer la performance globale de son entité : animer les équipes de direction assurer la gestion administrative et financière, gérer le personnel...

Se porter garant d'une exigence éthique et déontologique.analyser les politiques publiques et les marges de manoeuvre du dirigeant.

Comprendre et prendre part dans les mécanismes de planification de l'offre des établissements médico-sociaux et sanitaires

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire possède les compétences suivantes:

- . Etablir un diagnostic des besoins et des attentes des usagers
- . Développer une politique de bientraitance des usagers
- . Mener le diagnostic interne et externe de l'établissement
- . Définir les moyens et modalités de mise en oeuvre d'un projet d'établissement
- . Répondre aux appels à projets
- . Mettre en place les dispositifs de contractualisation avec les tutelles pour assurer le développement de la structure

- Mettre en oeuvre une politique de recrutement, gestion et formation du personnel
- Maîtriser les enjeux budgétaires et les logiques de tarification du secteur
- Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie pluriannuelle de financement
- Elaborer une politique d'investissement
- Analyser les procédures de conventionnement ou autres modes d'agrément
- Organiser et gérer un réseau de partenaires
- Elaborer une stratégie de mutualisation ou de regroupements
- Développer une vision entrepreneuriale du projet d'établissement

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur d'activité est défini par la loi de janvier 2002, dite de Rénovation de l'action sociale et médico- sociale (pour le secteur médico-social), par la loi de juillet 2009 (pour le secteur sanitaire et médico-social) et par différentes lois de politiques publiques de santé (par ex. la loi de février 2005 relative au champ du handicap

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur général, directeur ou tout responsable de structures, d'établissements ou de regroupement d'établissement relevant du champ de la santé (action sociale, médico-sociale et sanitaire), tels que : directeur d'EHPAD (maison de retraite médicalisée), directeur d'établissement pour adultes ou enfants handicapés, Responsable d'un service de tutelle, Directeur de centre, Responsable de foyerlogement.), directeur de services à la personne, directeur de clinique, de SSR, d'établissements psychiatriques, responsables et coordinateurs de réseau de santé ou autres dispositifs de coordination des acteurs de santé (Atelier Santé Ville, Contrat Local de Santé...

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

En particulier pour le secteur médico-social, Décret ministériel du 19 Février 2007, art II I.31-1 du code de l'action sociale et des familles relatifs aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Projets de recrutement (BMO 2026)	308
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	0 %
Familles professionnelles (FAP)	L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, VAE

50% de représentants de l'organisme de formation

50% de professionnels

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 16/06/2018

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP9542

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP18035

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16960/>